

Lyon, le 22 novembre 2019

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'écoles
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,
institutrices et instituteurs
s/c Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale



Division des personnels
enseignants du premier
degré public

Bureau DPE 1
Mobilité et actes collectifs

2019-2020
Affaire suivie par
Rizlaine Mqami
Téléphone
04 72 80 68 63
Télécopie
04 72 80 68 12
Courriel
ce.ia69-dpe1@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Objet : Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1^{er} degré spécialisés - Rentrée d'août 2020

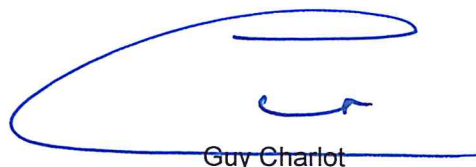
Réf. : Note de service n° 2019-165 du 18 novembre 2019 - B.O.E.N n° 43 du 21 novembre 2019.

J'attire votre attention sur la publication au B.O.E.N. n° 43 du 21 novembre 2019, de la note de service n° 2019-165 du 18 novembre 2019, concernant la mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1^{er} degré spécialisés titulaires du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH/CAPPEI pour la rentrée scolaire d'août 2020 :

Rappel du calendrier pour le dépôt des dossiers :

- l'enseignant(e) télécharge le dossier à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT , puis
- transmet son dossier signé et accompagné des pièces justificatives à son inspectrice ou inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription avant le **29 novembre 2019**,
- l'IEN de circonscription émet un avis, une appréciation détaillée et motivée puis transmet les dossiers à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône avant le **04 décembre 2019**,
- la DSDEN adresse le dossier complet avec l'avis des supérieurs hiérarchiques à l'enseignant(e) avant le **11 décembre 2019**, par mél afin de faciliter la télétransmission finale sur l'application MAD
- l'enseignant(e) adresse la totalité de son dossier, exclusivement par voie dématérialisée, sur l'application MAD accessible à l'adresse suivante : <http://mad.ac-polynésie.pf> et disponible du **02 décembre 2019** au **13 décembre 2019**.

Les enseignant(e)s qui seront sélectionnés devront en informer leur administration (bureau DPE 1 à la DSDEN du Rhône) en adressant une copie de leur acceptation de la proposition d'affectation en Polynésie française.



Guy Charlot